



PROCES VERBAL

Conseil Municipal 7 avril 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 7 avril 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
Eric BLANC
Thierry BEAU

Didier GOUTTE
Valérie ROZIER
Laurent MARION
Frédéric BONNARD
René MICHEL
Sophie BOUVARD

Excusés : Elodie GIDON (Pouvoir donné à Sandrine MARVALIN-GEANT)

Josette RAYMOND (Pouvoir donné à Claire DOUVIER)

Secrétaire de séance : Sophie BOUVARD

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mme Sophie BOUVARD est désignée comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mars 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 17 mars 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- Mr le Maire signale qu'une erreur a été commise lors du vote des taux d'impôts directs locaux et qu'un rectificatif sera fait au point 7 de l'ordre du jour. Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Frédéric BONNARD (secrétaire de séance du Conseil municipal du 17/03/2025) à signer le procès-verbal de séance.

3 Délibération approbation du marché de travaux du centre d'animation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation du centre d'animation.

Il précise qu'une consultation a été lancée le 4 février 2025 relatif aux travaux (8 lots). La date de remise des offres était fixée au 4 mars 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'issue de la consultation, 37 offres ont été réceptionnées (dont 1 offre hors délais et 3 offres irrégulières qui n'ont pas été analysées).

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres et notamment les critères de jugement des offres.

Il présente les conclusions du rapport d'analyse.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**1 - Valeur Technique (60%) - 6 Critères**

<u>Appréciation</u>	<u>Note</u>
satisfaisant	8 à 10
succint	4 à 7
Très succint	1 à 3
Non précisé	0

Note sur 10 pour chacun des 6 critères : le total est divisé par le nombre de critères

2 - Prix (40%)

Note de 10 pour le moins disant

Ensuite : Prix du moins-disant divisé par le prix du 2ème x 10
 Prix du moins-disant divisé par le prix du 3ème x 10
 Etc...

TOTAL = Note Valeur Technique x coeff (60 %) + Note Prix X coeff (40 %).

L'entreprise ayant obtenu la note la plus élevée est considérée comme la mieux-disante.

En fonction de ces critères de jugement, les offres retenues lors de cette analyse sont les suivantes :

	Objet	Entreprises	Note sur 10	Marchés à accepter en € HT
Lot 1:	TERRASSEMENT, ABORDS, VRD	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	9.82	39 790.22 €
Lot 2:	MACONNERIE	THIVILLIER CONSTRUCTION	10	43 151.95€
Lot 3:	CHARPENTE COUVERTURE			59 382.66€
Lot 4:	ZINGUERIE	BLANC BARANGE	9.24	
Lot 5:	MENUISERIE	SMC JOURNET	10	87 392.10€
Lot 6:	PLATERIE, PEINTURE, ISOLATION	LARDY	9.68	85 891.87€
Lot 7:	CARRELAGE, FAIENCE	PONCHON CARRELAGE	10	53 353.44€
Lot 8:	PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION	DUBOST RECORBET	9.80	103 541.66€
Lot 9:	ELECTRICITE	NOALLY	9.66	39 110.50€

TOTAL : 511 614.40€ HT

Pour information le montant estimatif global des travaux s'élevait à : 559 900.00€ HT

Après lecture, il propose :

- De retenir les offres des lots, conformément aux conclusions du rapport d'analyse pour un montant total de 511 614.40 € HT
 - De l'autoriser à signer les marchés des lots approuvés.
- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, autorise Mr le Maire à signer les marchés des lots approuvés pour un montant de 511 614.40€ HT

4 Délibération validation devis cuisine centre d'animation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'aménagement de la cuisine du centre d'animation.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise Climo Confort de St Martin en Haut d'un montant de 28 230.00€ HT = 33 875.99€ TTC, ainsi que le devis de l'entreprise A. Morel de Cours La Ville d'un montant de 34 238.43 HT = 41 086.12€ TTC.

Les prestations attendues sont les suivantes :

- Panneaux isothermes doublage de la cuisine
- Panneaux structure chambre froide
- Equipement frigorifique de la chambre froide
- Fourniture et pose étagères chambre froide

- Fourniture et pose d'un lave-vaisselle avec table d'entrée et de sortie
- Fourniture et pose d'un piano de cuisson
- Fourniture et pose de 2 meubles inox

Sur proposition de la commission bâtiment qui a analysé ces devis, il demande :

D'approuver le devis de l'entreprise Climo Confort d'un montant de 33 875.99€ TTC

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, autorise Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise Climo Confort d'un montant de 33 875.99€ HT

5 Délibération redistribution d'une fraction de la trésorerie « Association Solidarité Partage »

Monsieur le Maire expose que l'association Solidarité Partage n'appelle pas cette année de subvention comme les années précédentes. Suite à l'assemblée générale de cette association, après présentation du résultat des comptes, il a été décidé de redistribuer une partie de la trésorerie disponible aux CCAS des communes. Il a été décidé de geler les cotisations pour 2025. La redistribution est faite en fonction du nombre d'habitants de chaque commune ; pour BIBOST le montant redistribué est de 839.43€. Cette dotation sera fléchée sur la commission sociale de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer et d'accepter cette redistribution.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'accepter la somme de 839.43€ de l'association Solidarité Partage.

6 Délibération changement de lieu provisoire des séances de conseil municipal

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L2121-7 du CGCT et suite à la délibération n°2022-07-02 prise le 4 juillet 2022 « Le conseil municipal se réunit et délibère au centre d'animation ». Il peut également se réunir et délibérer, à titre provisoire, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune. En raison de l'indisponibilité du centre d'animation du 5 mai au 30 novembre 2025 pour travaux, Monsieur Le Maire propose que les séances du conseil municipal aient lieu en salle du conseil à la mairie 1 Place de la Mairie pour cette durée provisoire de travaux.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide que soit définie comme lieu de séance des conseils municipaux à titre provisoire la salle du conseil de la Mairie.

7 Délibération rectificative sur le vote des taux d'impôts directs locaux

Mr le Maire explique qu'une erreur a été commise dans le vote des taux d'imposition lors du conseil municipal du 17/03/2025. L'erreur concerne le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH).

Pour rappel le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été fixé à 28.75 (+ 1 point par rapport à 2024 soit 3.3314% d'augmentation)

Réglementairement, l'indexation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires doit être similaire en pourcentage à celle de la TFPB soit le taux en vigueur $16.31\% + 3.3314\% = 16.83\%$

Mr Le Maire après avoir exposé cette rectification propose au conseil de voter ce taux de 16.83% concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le taux de 28.75% concernant la TFPB voté le 17/03/2025 reste inchangé.

Le taux taxe foncier non bâti de 44.59%, voté le 17/03/2025 reste inchangé.

- Le conseil municipal, suite au vote décide que le taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit de 16.83% pour 2025.

8 Délibération approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'approuver le compte de gestion de l'année 2024, retraçant la comptabilité patrimoniale, tenu par Monsieur le receveur principal. Il précise que celui-ci doit être en concordance avec le compte administratif de l'année 2024, retraçant la comptabilité municipale et sous la responsabilité de Monsieur le Maire.

Il présente le compte de gestion 2024 et en donne lecture aux membres du conseil municipal.

- Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2024 à l'unanimité des membres votants.

9 Délibération approbation du compte administratif 2024

Pour ce point, Monsieur le Maire doit quitter la séance et est remplacé par René MICHEL, en sa qualité de doyen de l'assemblée.

Mme MARVALIN-GEANT Sandrine, adjointe aux finances, explique que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2025 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire pour l'année 2024.

Mme MARVALIN-GEANT présente le compte administratif 2024 et en donne lecture aux membres du conseil municipal.

RESULTATS 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	381 871.81 €	45 081.25 €
DEPENSES	319 985.25 €	54 263.16 €
EXCEDENT 2024	61 886.54€	- 9 181.91 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Investissement : - 9 181.91€

Fonctionnement : 61 886.54€

Résultat global : 52 704.63€

REPARTITION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
11	Charges à caractère général	110 956.91€
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 927.28€
014	Atténuations de produits	5 468.00€
65	Autres charges de gestion courante	44 624.34€
66	Charges financières	6800.16€
68	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	208.59€
	TOTAL DEPENSES	319 985.28€

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1519.47€
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	30 776.89€
73	Impôts et taxes	247 101.90€
74	Dotations, subventions et participations	86 067.16€
75	Autres produits de gestion courante	16 406.40€
	TOTAL RECETTES	381 871.82€

002 Excédent de fonctionnement reporté : 268 159.36€

Total recettes finales 650 031.18€

Résultat de fonctionnement consolidé : 330 045.90€

REPARTITION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**Dépenses :**

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	11 346.20€
21	Immobilisations corporelles	26 497.96€
13	Subvention d'investissement	615.00€
20	Immobilisations incorporelles	15 804.00€
	TOTAL DEPENSES	54 263.16€

Recettes :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 228.67€
13	Subventions d'investissement reçues	38 741.99€
28	Amortissements des immobilisations	110.59€
	TOTAL RECETTES	45 081.25€

001 Excédent d'investissement reporté 165 159.16€

Total recettes 210 240.01€

Résultat d'investissement consolidé 155 977.25€

Considérant que le présent compte administratif est en accord avec le compte de gestion du Receveur,

- Le conseil municipal approuve le compte administratif 2024 à l'unanimité des membres votants.

10	Délibération affectation du résultat 2024
-----------	--

Réuni à nouveau sous la présidence de Monsieur le Maire.

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, le 07 avril 2025,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 330 045.90 €
 - un excédent d'investissement de 155 977.25 €
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024		
RESULTAT AU 31/12/2024	Excédent de fonctionnement	330 045.90 €
	Excédent d'investissement	155 977.25 €
EXCEDENT AU 31/12/2024		
Affectation en réserves (compte 1068) :		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : (report à nouveau créditeur) (002 :excédent antérieur reporté)		330 045.90 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (report à nouveau créditeur) (001 :excédent antérieur reporté)		155 977.25€

11 Délibération approbation du budget primitif 2025

Compte tenu des précédents points abordés et des votes effectués, Monsieur le Maire précise qu'il convient, à présent, de procéder au vote du Budget Primitif de l'année 2025.

La commission finance a listé plusieurs choix et a déterminé les orientations budgétaires pour l'année 2024. Ainsi, la commune prévoit notamment les réalisations suivantes :

INVESTISSEMENTS	CREDIT AFFECTE
Rénovation du centre d'animation	613 936.00€
Cuisine centre d'animation	33 875.99€
Frais d'études centre d'animation	53 576.00€
Mobilier centre d'animation	26 500.00€
Travaux voirie le Planin/Trêve	70 000.00€
Matériel et outillage divers	5500.00€
Tapis de gym école et divers matériel	1900.00€
Finition ossuaire cimetière	300.00€
Reprise concessions cimetière	2500.00€

Compte tenu de ces choix, le Budget Primitif pour l'année 2025 s'élève à :

- 722 846.90 € pour les dépenses et les recettes de fonctionnement,
- 858 388.00 € pour les dépenses et les recettes d'investissement,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Budget Primitif 2025

- Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, le Budget Primitif 2025.

12 Délibération taux de fongibilité des crédits 2025

Mr Le Maire propose d'approuver le budget primitif 2025 avec un taux de fongibilité des crédits de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, exception faite des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

- Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, le taux de fongibilité de 7.5%.

13 Rapport des commissions communales

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

DP069022250004 : Réfection du mur de soutènement en béton H 2m L 18 m Finition gratté couleur de la maison de la parcelle n°602. Pose de couvertines, repose des fers forgés à l'identique- déposé le 04/04/2025 – sans opposition

PRAS David 105 grande rue 69690 Bibost

Commission Environnement par Jean Philippe CHAUX :

25 pièges à frelons asiatiques ont été installés à divers endroits de la commune.

Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

L'ACM de Bessenay a transmis un rapport sur l'activité de l'année 2024 afin de calculer notre participation prévisionnelle. Ce dossier sera étudié en commission.

Une commission enfance/jeunesse est prévue le vendredi 18 avril à 18h.

Commission communication par René MICHEL :

L'arborescence du site internet est en cours de réalisation l'arrêt de la plateforme est reporté au 30 juin.

Commission vie locale par Sophie BOUVARD :

Un nouvel exposant sera présent à partir du vendredi 18 avril, vendredi 25 avril et ensuite tous les 15 jours.
Poussine Pâtisse vous proposera biscuits secs, cookies, pâtisserie fraîche, flan pâtissier...

14 Point divers

- Suite aux sécheresses successives, certains habitants constatent des fissures liées à des contractions du sol. Si vous êtes concerné par cette problématique vous pouvez vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie.

La séance est levée à 21h55

<u>Le Maire</u>	<u>Le secrétaire de séance</u>
Franck CHAVEROT	Sophie BOUVARD
	